



Scannez le QR code ou rendez-vous sur :

<https://interval-formation.fr/>
la-validation-des-acquis-de-l'experience-vae/
vae-cap-accompagnement-educatif-petite-enfance-aepe

Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) CAP

Accompagnement Educatif Petite Enfance

**Formation diplômante
de niveau III (Ex niveau V)**



OBJECTIFS :

Reconnaître votre expérience professionnelle et vous accompagner à décrire et valoriser vos compétences. Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif, intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements

PROGRAMME :

1. Dépôt de la demande de recevabilité par le candidat (livret 1) Lien pour le CAP AEPE : <https://francevae.fr/>
2. Après avoir reçu la notification de recevabilité du Livret 1, vous recevrez le livret 2 et pourrez commencer la rédaction. C'est à partir de cette étape que l'Institut peut vous accompagner dans la rédaction du livret.
3. Mise en situation l'oral devant un jury blanc.
L'accompagnement s'effectue en 11 sessions qui sont définies dans un calendrier.
Les dates précises vous sont données au moment de l'inscription en session d'accompagnement.
En moyenne, il faut compter 6 mois pour effectuer un accompagnement complet.
Ce programme alterne des temps à distance, des temps collectifs et des temps individuels.

MODALITÉS D'ACCÈS :

- Avoir participé à la réunion d'information collective organisée par le DAVA
- Avoir la recevabilité de son livret 1 (cf programme)

MODALITÉS D'ACCÈS :

- Accompagnement individuel
- Accompagnement collectif
- En distanciel et/ou en présentiel

**Formation diplômante
de niveau III (Ex niveau V)**

Durée : 24 heures

Places disponibles :

Nous contacter pour plus de renseignements.

Public :

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée (l'accueil du jeune enfant pour le CAP AEPE), peut prétendre à faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir le CAP AEPE

Attendus :

compétences relationnelles et qualités personnelles d'écoute et d'observation ; condition physique compatible avec l'exercice du métier dans le champ de la petite enfance.

Montant de la formation

1 650 €

Financement possible avec son compte CPF – OPCO
Plan de formation

Renseignements : 04 92 00 10 57 - Interval.formation@svdb.fr

Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) CAP

Accompagnement Educatif Petite Enfance

**Formation diplômante
de niveau III (Ex niveau V)**

Scannez le QR code ou rendez-vous sur :

<https://interval-formation.fr/>
[la-validation-des-acquis-de-l'experience-vae/](#)
[vae-cap-accompagnement-educatif-petite-enfance-aepe](#)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

En cours de formation : Jury blanc

Examen final : Passage à l'oral pour présenter le contenu du livret 2

- 15 minutes de présentation
- 30 minutes d'échanges avec le jury

Validation totale ou partielle du diplôme possible.

Les résultats sont donnés 10 jours après le passage devant le jury.

3 possibilités pour le candidat :

- Validation totale : le candidat est diplômé
- Validation partielle : le candidat a validé une partie des modules
- Refus de validation : le candidat n'a validé aucun module

Suite de parcours :

Pour les validations partielles, il est conseillé au candidat de compléter son expérience professionnelle

Pour les refus de validation, le candidat peut envisager de recommencer intégralement la démarche ou :

- Réaliser un bilan de compétences pour réorienter son projet professionnel ;
- S'engager dans un parcours de formation ;
- Déposer un dossier de VAE pour une certification, plus en adéquation avec son expérience ;
- Acquérir une expérience supplémentaire.

PASSERELLES :

- Des passerelles (dispenses d'épreuves ou allègement de formation) sont envisageables avec d'autres certifications du ministère de l'éducation nationale et d'autres ministères (arrêté du 29 mars 2019).
- Sans passerelle ou équivalence, tous les blocs de compétence doivent être validés.
- Voir le tableau des passerelles et dispenses professionnelles
<https://bit.ly/40WOA2O>



Employabilité:

100% des candidats totalement diplômés ont des propositions d'emploi.

Secteur d'activité:

- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
 - Ecole Maternelle
- Accueil Collectif de Mineurs
 - A son domicile (comme salarié du particulier employeur ou en crèche familiale)
- Maison d'Assistants Maternels
- Au domicile des familles comme salarié du particulier employeur ou d'organismes de service à la personne.

Lieu de la formation :

Inter'Val Formation
9 place pasteur
06340 La Trinité

Nous contacter

tél : 04 92 00 10 57

Courriel :

interval.formation@svdb.fr

Renseignements : 04 92 00 10 57 - Interval.formation@svdb.fr